



Assemblée générale

Distr. limitée
28 mars 2025
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Cinquième Commission

Point 151 de l'ordre du jour

Examen de l'application des résolutions 48/218 B, 54/244, 59/272, 64/263, 69/253 et 74/257 de l'Assemblée générale

Projet de résolution déposé par la Présidente de la Commission à la suite de consultations

Examen de l'application des résolutions 48/218 B, 54/244, 59/272, 64/263, 69/253 et 74/257 de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 48/218 B du 29 juillet 1994, 54/244 du 23 décembre 1999, 59/272 du 23 décembre 2004, 64/263 du 29 mars 2010, 69/253 du 29 décembre 2014 et 74/257 du 27 décembre 2019,

Rappelant également sa résolution 61/275 du 29 juin 2007,

1. *Rappelle* que le mandat de la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne est un mandat de cinq ans non renouvelable et prie le Secrétaire général de continuer de veiller à la pleine application de la résolution 48/218 B lorsqu'il procédera aux prochaines nominations à ce poste ;

2. *Décide* d'étudier et d'évaluer, à sa quatre-vingt-quatrième session, les fonctions du Bureau des services de contrôle interne, les règles selon lesquelles ses rapports sont établis et toute autre question qu'elle jugera utile, et donc d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de ladite session une question intitulée « Examen de l'application des résolutions 48/218 B, 54/244, 59/272, 64/263, 69/253, 74/257 et 79/___ de l'Assemblée générale ».

